

FICHE ACTION

Mesures d'appui aux organisations de producteurs

THÉMATIQUES

- Commercialisation

PUBLIC ÉLIGIBLE

- AOP
- Fédérations d'OP
- Agriculteur en Collectif (*uniquement pour le volet A : décision non arrêtée pour le moment*)

NATURE DE LA MESURE

La mesure vise à accompagner la montée en puissance des organisations de producteurs, en soutenant des formations (filières visées dans un premier temps : viande bovine et lait), services et outils leur permettant de s'approprier les moyens offerts par la loi Egalim (négociation collective, contractualisation). Deux volets distincts s'appliquent à cette mesure :

- Volet A – Formation
- Volet B – Aide à l'investissement

CRITERES D'ÉLIGIBILITE

- Volet A – Formation : N/A
- Volet B – Aide à l'investissement :
 - Liste des investissements éligibles (*liste non arrêtée*) : Soutien aux investissements matériels (systèmes d'information) et aux investissements immatériels (conseil à durée déterminée pour accompagner l'OP dans l'évolution de ses missions (négociation par ex), outils de communication)
 - Formation des OP à la négociation (cahier des charges de formation par VIVEA-OCAPIAT en construction)

CONDITIONS FINANCIERES

- Volet A – Formation : financement des formations déjà pris en charge par Vivea-Ocapiat
- Volet B – Aide à l'investissement ; taux d'aide :
 - OP reconnues depuis < 5 ans : jusqu'à 80%
 - OP reconnues depuis > 5 ans : jusqu'à 40%



LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ACCOMPAGNENT LE PLAN DE RELANCE

CALENDRIER

- Volet A – Formation :
Disponible à partir de mars/avril 2021
- Volet B – Aide à l'investissement :
Le guichet est ouvert à partir de février 2021

PIECES À FOURNIR

Non communiqué à ce jour.

LIENS DÉPÔTS DES CANDIDATURES

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Plan-de-relance/L-appui-aux-organisations-de-producteurs>

COMMENT LA CHAMBRE VOUS ACCOMPAGNE ?

Dans le but de créer une Organisation de Producteurs, la Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France met à disposition ses compétences à travers différentes prestations :

- Accompagner un groupe dans la fixation d'un objectif commun
- Créer un projet collectif de commercialisation
- Elaborer un indicateur de construction des prix des produits pour appuyer la négociation
- Recherche et mise en relation avec des partenaires commerciaux

CONTACT CHAMBRE

BERGOUNHON Tessa

tessa.bergounhon@idf.chambagri.fr

06 86 49 96 13

